



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 15
Procurations : 3

Séance du 26 février 2016

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Yves OHLMANN, Marianne PETER Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Vanessa KLEIN-MARQUES, Dominique MOCHEL, Rolph RIEDINGER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

Membre absent excusé :

M. Jean-Luc JOACHIM a donné procuration de vote à Mme Béatrice TREIL
Mme Justine HEITZ « « à M. Michel URBAN
M. Patrick LUTZ « « à M. Frédéric JUNG
Mme Pascale MEYER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2016
3. Communications diverses
4. Droits de préemption
5. Ligue Contre le Cancer : « Espace sans Tabac » - convention
6. Football Club de Geudertheim : loyer pour occupation d'un terrain communal
7. Vente de parcelles
8. Suite achat des parcelles en zone agricole recevant le bassin de retenue des coulées d'eaux boueuses :
 - Fermage dû et indemnités de résiliation
 - indemnités d'éviction, de fumure et de perte de revenus
9. Demande de subventions pour travaux à réaliser en 2016 :
 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016
 - Fonds d'Investissement Local
 - Autres demandes de subvention pour travaux
10. Trésorerie de Brumath : demande de mise en non-valeur d'un titre de recettes
11. Télétransmission des actes et documents budgétaires : avenant
12. Commissions communales : mise à jour des membres

Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., il propose Mme Vanessa KLEIN-MARQUES, conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, le Conseil Municipal valide la proposition à *l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2016

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal du 29 janvier 2016. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté avec

14 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

3. Communications diverses

a. Monsieur Pierre GROSS, Maire

03/02/2016	Réunion DD marche
06/02/2016	Réception – remise chèque S'Mehlrاد
08/02/2016	Bureau Communauté de Communes de la Basse-Zorn
10/02/2016	Soirée Thermographie
11/02/2016	Rendez-vous Pierres et Territoires de France Alsace
15/02/2016	Bureau à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn Conseil à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
17/02/2016	Commission travaux voiries Communauté de Communes de la Basse-Zorn
22/02/2016	Rendez-vous M. et Mme BOSSELER Bureau Communauté de Communes de la Basse-Zorn
23/02/2016	Groupe de travail Regroupement Ecole de Musique
26/02/2016	Remise gilets « jaunes »

- recours au Tribunal Administratif

Un recours a été introduit par M. et Mme Didier HENCHES contre l'arrêté du permis de construire délivré le 9 février 2015 au nom de M. Patrick LUTZ pour un hangar agricole.

Litige Schneider rendez-vous mardi 23 février chez Maître Lang, avocat.

- 1ers résultats du recensement de la population 2016

Chiffres provisoires sous réserve de vérification par l'INSEE

* nombre de logements : 1 205

* nombre de bulletins individuels : 2 489

- Communauté de Communes de la Basse Zorn

M. Bernard PITOISET, responsable du service technique à la CCBZ, a fait valoir ses droits à la retraite et sera remplacé par M. Didier ROUSSEL à compter du 1^{er} mars 2016.

Permis de construire accordés entre le 29/01/2016 et le 26/02/2016

Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
M. et Mme HERRMANN Jean Marc – 7, rue des Cerisiers 67170 GEUDERTHEIM	7, rue des Cerisiers 67170 GEUDERTHEIM	Extension rez-de-jardin de la maison existante + construction d'un car-port et d'une terrasse couverte	12/02/2016
M. SCHOTT Vincent – 1a, rue de la Croix 67116 REICHSTETT	Lot "Heiligenhauesel II" A 210	Maison Individuelle	12/02/2016
M. LORENTZ Christian – 64, rue du Général de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	64, rue du Général de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	Ajout d'une pièce habitable à l'étage de la maison principale en remplacement d'une terrasse existante	23/02/2016
M. Paul SKOLIVEZY Technique et Architecture – 17 boulevard de la Marne 67000 STRASBOURG	47, rue du Général de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	3 bâtiments de logements collectifs avec local poubelle et places de stationnement associées	24/02/2016

b. Madame Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Adjointe au Maire

30/01/2016 Permanence Mairie
02/02/2016 Commission information
03/02/2016 Echanges directrice école élémentaire
Groupe de travail CIZ Basse-Zorn
10/02/2016 Balade thermographique
11/02/2016 Commission cadre de vie
13/02/2016 Permanence Mairie
16/02/2016 Commission information
17/02/2016 Groupe de travail CIJ Basse-Zorn
18/02/2016 Municipalité
Commission Finances
22/02/2016 Rendez-vous pour prise en charge d'un enfant handicapé en périscolaire
24/02/2016 Echanges directrice école maternelle

c. Madame Marianne PETER

30/01/2016 85^{ème} anniversaire de Berthe HOLZ
03/02/2016 Noces de diamant des époux LOSER Georges et Georgette
04/02/2016 Noces d'or des époux ZINCK Claude et Marlyne
15/02/2016 Réunion Communauté de Communes de la Basse Zorn
18/02/2016 Commission Finances
21/02/2016 Noces d'or des époux HUCKEL Alfred et Marie Louise

d. Madame Béatrice TREIL

09/02/2016 Présenter un dossier de logement social à la Sté SIBAR à Strasbourg
10/02/2016 Nuit de la thermographie
11/02/2016 Commission Forêt suivie de la commission Aménagement
15/02/2016 Conseil communautaire
16/02/2016 Commission information
18/02/2016 Réunion municipalité suivie de la commission Finances
20/02/2016 Permanence mairie
24/02/2016 Nettoyage des parterres de fleurs sortie Hoerdt avec les ouvriers communaux
25/02/2016 Préparation des piquets pour protéger les plantations qui se feront le 5 mars

e. Monsieur Yves OHLMANN

30/01/2016	Rendez-vous relatif à la location de la salle polyvalente
02/02/2016	Réunion du bureau du comité de fêtes
10/02/2016	Conférence sur les pertitions climatiques
13/02/2016	Rendez-vous relatif à la location de la salle polyvalente
18/02/2016	Réunion Municipalité
18/02/2016	Réunion Commission Finances
19/02/2016	Rendez-vous avec HOME SVE
19/02/2016	Montage piste de danse
21/02/2016	Démontage piste de danse
24/02/2016	Rendez-vous avec Univers Clavier Percu

Les Conseillers Municipaux *prennent acte* de toutes ces informations données.

4. Droits de préemption

Ordre	Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie	Acquéreurs
01	M. Olivier ALLENBACH pour ½ et Mme Sohoueto HOUESSINON pour ½	52, Rue du Général de Gaulle	1 – 18 1 – 88/19 1 – 90/19 1 – 99/19 1 – 92/19	15 ares comportant 1 appartement de 90.20 m ² 1 cave 1 parking	M. Nicolas VEINNANT et Mme Séverine ESCHMANN Brumath
02	Mme FRIEDRICH Marie Paulette	3, Route de Bietlenheim	4 – 115/73 4 – 154/74	0,74 are 4,86 ares	M. Jérémy OHLMANN Geuderthheim
03	M. et Mme COULAUD Nicolas	6a, rue de la Rivière	12 -26 12 – 203/25	0,86 are 0,42 are	M. Cédric GLATH et Mme Aline TAFANI Ostwald
04	Mme OBERLE née KNIPPER Karine	20, rue du Général de Gaulle	12 – 130/36	7,97 ares	M. Grégory ZIRNHELT et Mme Sarah KONLOG Bischheim
05	M. DIEBOLD Florian et Mme HOETZEL Elodie	11, rue du Puits	5 – 32/3 5 – 42/8 5 – 57/24	0,69 are 20,55 ares 1,56 ares	M. DUGUY Guillaume et Mme Mélanie ZINCK Geuderthheim
06	M. ATMANENE Cédric pour 2/3 en pleine propriété et Mme DOLISY Audrey pour 1/3 en pleine propriété	52a, rue du Général de Gaulle	1 – 18 1 – 88 / 19 1 – 90/ 19 1 – 91 / 19 1 – 92 / 19	7,58 ares 4,30 ares 0,12 are 1,62 ares 1,38 ares	Mme SCHNEIDER épouse KANDEL Irène Brumath
07	M. et Mme BARET Hubert	23, rue des Coteaux	43 – 593/259 43 – 594/259	5,73 ares 0,51 are	M. FACCHI Fabien et Mme ROTH Julie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

* *de ne pas faire valoir son droit de préemption* pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Ligue Contre le Cancer : « Espace sans Tabac » - convention

M. le Maire expose :

La Ligue Contre le Cancer est une association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique, reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Forte de plus de 700 000 adhérents et de ses 103 Comités départementaux présents sur tout le territoire y compris les DOM, TOM et POM, La Ligue lutte dans 3 directions complémentaires : information, prévention, promotion du dépistage ; actions pour les malades et leurs proches ; recherche.

C'est dans cette organisation que s'expriment la force et l'efficacité de la Ligue qui peut mener des actions nationales d'envergure, relayées au niveau local. Ceci est particulièrement important dans les domaines de la prévention, promotion du dépistage et de l'action pour les malades.

Dans le cadre de sa politique de santé publique, la Commune de **GEUDERTHEIM** peut participer activement aux mesures visant à protéger la population de son territoire des effets néfastes pour la santé liés au tabagisme. Dans cette optique, elle soutiendrait pleinement l'action « Espaces sans tabac » menée par la Ligue contre le cancer.

Contexte

Première cause évitable de mortalité en France, le tabagisme est responsable de plus de 78 000 morts par an dont 47 000 par cancer. Le nombre de morts liés au tabac s'accroît et pèse de plus en plus lourd sur notre système de protection sociale.

Et pourtant les fumeurs en France souhaitent à :

- 80 % arrêter de fumer.
- 88 % regrettent leur dépendance.
- 63 % estiment que le gouvernement devrait faire davantage pour aider les fumeurs à arrêter.

L'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des villes pour participer à cette lutte contre le tabac.

Pour dénormaliser le tabac

La dénormalisation est un concept qui vise à changer les attitudes face à ce qui est considéré généralement comme un comportement normal et acceptable. L'objectif de la dénormalisation est de faire du tabagisme un acte anormal et inacceptable. Cette action s'insère donc dans la volonté de désintoxiquer la société française du tabac.

L'interdiction de fumer dans les lieux publics contribue à la dénormalisation du tabagisme dans la société. Plus un produit disparaît de notre environnement, moins il est consommé. L'interdiction de fumer sur les plages françaises renforce cette dénormalisation.

Compte tenu de ce contexte, la Ligue Contre le Cancer et la Commune de Geudertheim se sont rapprochées pour convenir des modalités de mise en œuvre et du suivi de l'opération « Espace sans tabac » avec la mise en œuvre d'une convention de partenariat.

M. le Maire soumet la convention de partenariat aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- * **autorise** M. le Maire à signer la convention de partenariat transmise par La Ligue Contre le Cancer pour ainsi participer à la lutte contre le tabac
- * **émet un avis favorable** à la mise en place de 3 panneaux « Espace sans tabac » sur le territoire de la Commune, à savoir : un à l'aire de jeux « Les Oisillons » et deux aux entrées respectives du parcours de santé.

Le premier panneau est gratuit, les suivants s'achètent au prix forfaitaire de 30€/panneau.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Football Club de Geudertheim : loyer pour occupation d'un terrain communal

Le Football Club de Geudertheim paie annuellement un loyer de 30,49 € pour l'emplacement de la buvette sur une partie de la parcelle communale cadastrée section 36 N° 178 d'une contenance totale de 1390,52 ares.

M. le Maire propose de surseoir à ce loyer à compter de l'exercice 2016 et de mettre cet emplacement de la buvette à disposition gracieuse du Football Club de Geudertheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **décide** de surseoir au loyer réclamé au Football Club de Geudertheim à compter de l'exercice 2016 et de mettre cet emplacement/buvette à disposition gracieuse de ce Club.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Vente de parcelles

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la parcelle cadastrée section 41 N°666 lieu-dit « Heiligenhaeusel » d'une contenance totale de 17,97 ares sera rétrocédée prochainement par la Société Immobilière Pierre & Territoires à la Commune de Geudertheim à l'euro symbolique.

Il informe également que MM. Armand et Fabrice ROSER souhaitent acquérir une partie de la parcelle cadastrée section 41 N°666, dont la surface exacte à rétrocéder sera définie par procès-verbal d'arpentage.

Dans l'immédiat, le Conseil Municipal est invité à donner son avis quant à la rétrocession décrite ci-dessus et de fixer un prix de base à l'are. M. le Maire propose de fixer le prix à l'are à 12 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **d'émettre un avis favorable** à rétrocéder une partie de la parcelle cadastrée section 41 N°666 à MM. Armand et Fabrice ROSER dès lors que la commune en sera propriétaire et après établissement d'un procès-verbal d'arpentage

* **décide** de fixer à 12 000 € le prix de vente à l'are en prévision de la transaction notée ci-dessus

* **dit que** les frais de géomètre seront pris en charge par la Commune et les honoraires du notaire par les pétitionnaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Suite achat des parcelles en zone agricole recevant le bassin des coulées d'eaux boueuses : Fermage dû et indemnités de résiliation, d'éviction, de fumure et de perte de revenus

En 2009, la Commune a acquis les parcelles cadastrées section 45 N°372, 374 et 376 d'une contenance totale de 40 ares qui appartenaient aux conjoints FESSMANN et dont le locataire était M. Richard ARBOGAST, exploitant agricole, domicilié à Hoerd.

Par courrier du 1^{er} septembre 2015, M. Richard ARBOGAST sollicite les indemnités de non-respect du préavis de résiliation, d'éviction, de fumure et de perte de revenus selon les barèmes fixés par la Chambre d'Agriculture.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à un récent entretien avec M. Richard Arbogast, il a été convenu ce qui suit :
la commune surseoit au fermage dû par l'exploitant agricole et M. Richard ARBOGAST à l'indemnité de non-respect du préavis de résiliation.

En l'occurrence, la Commune de Geudertheim devra verser à M. Richard ARBOGAST :

* l'indemnité de perte de revenu : 40 ares x 75,40 € = 3 016,00 €

* l'indemnité de perte de fumure : 40 ares x 5,91 € = 236,40 €

représentant un total de 3 252,40 €

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser les indemnités notées ci-dessus à l'intéressé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **décide** de verser à M. Richard ARBOGAST :

- l'indemnité de perte de revenu : 40 ares x 75,40 € = 3 016,00 €

- l'indemnité de perte de fumure : 40 ares x 5,91 € = 236,40 €

représentant un total de 3 252,40 €

(trois mille deux cent cinquante-deux euros 40 centimes)

suite à l'acquisition par la Commune de Geudertheim des parcelles cadastrées section 45 N°372, 374 et 376 d'une surface de 40 ares.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2016, article 6188.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9a. Demande de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016
Travaux d'investissement

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Bâtiments en date du 17 novembre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en date du 18 février 2016,

CONSIDERANT que la Commune de Geudertheim a prévu en 2016 :

Lieu	Nature des travaux	Montant H.T.
Mairie	Travaux d'aménagement, sous les combles, pour la mise en valeur des archives communales et pour un stockage dans des conditions optimales	50 000,00 €
Ecole Maternelle	Travaux d'étanchéité et de rénovation thermique visant à diminuer les consommations énergétiques	7 500,00 €
	Travaux de mise en accessibilité en application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées	15 000,00 €
Parking du bâtiment « Le Waldeck »	Travaux de mise aux normes, d'accessibilité et d'éclairage extérieur	50 000,00 €
Voirie communale	Travaux d'éclairage public	100 000,00 €
	Total	222 500,00 €

CONSIDERANT que l'ensemble des travaux notés ci-dessus peut faire l'objet d'une instruction en Sous-Préfecture dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016,

après en avoir délibéré, **d é c i d e** :

- * **dit que** les travaux ainsi prévus seront réalisés sur fonds propres de la Commune de Geudertheim,
- * **de charger M. le Maire** de solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2016, ainsi que toutes les autres subventions ou participations pour l'ensemble des travaux décrits ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9b. Demande du soutien à l'investissement public local pour travaux d'investissement 2016

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Bâtiments en date du 17 novembre 2015,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en date du 18 février 2016,

CONSIDERANT que la Commune de Geudertheim a prévu en 2016 :

Lieu	Nature des travaux	Montant H.T.
Mairie	Travaux d'aménagement, sous les combles, pour la mise en valeur des archives communales et pour un stockage dans des conditions optimales	50 000,00 €
Ecole Maternelle	Travaux d'étanchéité et de rénovation thermique visant à diminuer les consommations énergétiques	7 500,00 €
	Travaux de mise en accessibilité en application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées	15 000,00 €
Parking du bâtiment « Le Waldeck »	Travaux de mise aux normes, d'accessibilité et d'éclairage extérieur	50 000,00 €
Voirie communale	Travaux d'éclairage public	100 000,00 €
	Total	222 500,00 €

CONSIDERANT que l'ensemble des travaux notés ci-dessus peut faire l'objet d'une instruction au titre du soutien à l'investissement public local 2016,

après en avoir délibéré, **d é c i d e** :

- * **de charger M. le Maire** de solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum au titre du soutien à l'investissement public local 2016, ainsi que toutes les autres subventions ou participations pour l'ensemble des travaux décrits ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9c. Communauté de Communes de la Basse Zorn :

► Fonds de concours : travaux d'investissements 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Basse Zorn a modifié le règlement du fonds de concours en requalifiant les dépenses d'investissement à savoir que tous les bâtiments et équipements publics à l'exclusion des logements seront désormais finançables.

Il précise que les Communes de la CCBZ pourront présenter plusieurs projets au cours du mandat à condition que la participation de la CCBZ n'excède pas 150 000 € par mandat. Pour chaque projet, celle-ci pourra apporter sa contribution en complément de celle versée par les autres organismes publics dans la limite de 80 % de financement public et sans pour autant excéder la part de financement communale.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'investissement 2015 sont maintenant terminés et que le montant est arrêté à la somme de **95 008,71 € H.T.**

Désignation	stés	travaux effectués	montant TTC	montant par opération H.T.
Périscolaire	Diverses	Transformation d'un logement en périscolaire	92 865,87 €	77 388,23 €
Aire et Loisirs	sté Espaces Paysagers Sports&Loisirs	pose gazon synthétique et clôture	2 665,59 €	2 221,33 €
Ecole maternelle	sté SOPREMA	travaux d'étanchéité toiture	2 889,12 €	15 399,15 €
	sté HICKEL Christian	réfection toiture	15 589,86 €	
		Total	114 010,44 €	95 008,71 €

M. le Maire propose de demander le fonds de concours à la Communauté de Communes de la Basse Zorn au titre des travaux décrits ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

* **de demander** le fonds de concours à la Communauté de Communes de la Basse Zorn au titre des travaux d'investissement réalisés en 2015 s'élevant à **95 008,71 € H.T.** et qui concernent

- les travaux de transformation d'un logement en périscolaire
- la pose de gazon synthétique et d'une clôture à l'aire de jeux
- les travaux d'étanchéité et isolation à l'école maternelle.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9d. Communauté de Communes de la Basse Zorn :

► Fonds de concours : travaux d'investissements 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Basse Zorn a modifié le règlement du fonds de concours en requalifiant les dépenses d'investissement à savoir que tous les bâtiments et équipements publics à l'exclusion des logements seront désormais finançables.

Il précise que les Communes de la CCBZ pourront présenter plusieurs projets au cours du mandat à condition que la participation de la CCBZ n'excède pas 150 000 € par mandat. Pour chaque projet, celle-ci pourra apporter sa contribution en complément de celle versée par les autres organismes publics dans la limite de 80 % de financement public et sans pour autant excéder la part de financement communale.

M. le Maire présente :

- les projets/travaux d'investissement 2016

Désignation	travaux effectués	montant TTC	montant HT
Salle polyvalente	Travaux portant sur l'acoustique, le chauffage et l'isolation	60 000,00 €	50 000,00 €
Mairie	travaux d'aménagement des combles pour les archives communales	60 000,00 €	50 000,00 €
Ecole maternelle	Travaux d'étanchéité Travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite	9 000,00 € 18 000,00 €	7 500,00 € 15 000,00 €
	total	147 000,00 €	122 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e** :

- * **de solliciter** la Communauté de Communes de la Basse Zorn à inscrire les projets/travaux d'investissement 2016 s'élevant à 122 500 € H.T. au titre du fonds de concours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. Trésorerie de Brumath : demande de mise en non-valeur d'un titre de recettes

M. le Trésorier de Brumath a transmis une demande de mise en non-valeur d'un montant de 55 000 €, titre émis au nom de la SCI MEYER Immoreprésentée par Maître Evelyne GALL-HENG, mandataire judiciaire de Schiltigheim.

Le montant indiqué ci-dessus a été réclamé par la Commune de Geudertheim pour participation à la non-réalisation d'aires de stationnement lié à la maison des seniors.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **décide** de maintenir la créance d'un montant de 55 000 € au nom de la SCI MEYER Immo représentée par Maître Evelyne GALL-HENG, mandataire judiciaire de Schiltigheim, jusqu'à encaissement de la somme due.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. Télétransmission des actes et documents budgétaires : avenant

M. le Maire informe que la Commune de Geudertheim a signé en date du 26 octobre 2007 une convention avec la Préfecture du Bas-Rhin pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

La Commune pourrait également télétransmettre les documents budgétaires si l'avenant proposé par la Préfecture était mis en place.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'avenant y afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **décide** d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant permettant à la Commune de Geudertheim la télétransmission des documents budgétaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. Commissions communales : mise à jour des membres

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une mise à jour des commissions communales s'impose.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance d'un certain nombre d'éléments liés, notamment,

- aux absences répétées non excusées
 - aux déménagements de la commune
 - aux démissions
- } de certains membres.

* **décide** la mise à jour des commissions communales qui se composent ainsi à compter du 1^{er} mars 2016 :

Commissions communales	Personnes membres
Appel d'offres	<p style="text-align: center;">Président : Pierre GROSS</p> <p><i>Membres titulaires :</i> Michel URBAN, Jean-Luc JOACHIM, Dominique MOCHEL</p> <p><i>Membres suppléants :</i> Marianne PETER, Justine HEITZ, Frédéric JUNG</p>
Finances	<p style="text-align: center;">Président : Pierre GROSS Président délégué : Michel URBAN</p> <p><i>Membres :</i> Béatrice TREIL, Army EYERMANN, Marianne PETER, Philippe JUNGER, Justine HEITZ, Frédéric JUNG</p>
PLU	<p style="text-align: center;">Président : Pierre GROSS</p> <p><i>Membres :</i> Michèle WESTPHAL-HEUSSNER, Dominique MOCHEL, Michel URBAN, Patrick LUTZ, Marianne PETER, Martine SCHWACH, Philippe JUNGER</p>

<p style="text-align: center;">CCAS</p>	<p style="text-align: center;">Président : Pierre GROSS</p> <p><i>Membres émanant du conseil municipal :</i></p> <p>Marianne PETER, Yves OHLMANN, Béatrice TREIL, Pia JUNGER, Frédéric JUNG, Vanessa KLEIN-MARQUES, Martine SCHWACH, MOCHEL Dominique.</p> <p><i>Membres extérieurs :</i></p> <p>Marie Françoise NEHASIL, Alain ROSET, Anne STRAUB, Charles GEISSLER, Charles BRUCKMANN, Maria LORENTZ, Prazères MACHADO, Anneliese VOLTZENLUGEL</p>								
<p style="text-align: center;">Bâtiments, des biens communaux et du cimetière</p>	<p style="text-align: center;">Président : Pierre GROSS Président délégué : Jean-Luc JOACHIM</p> <p><i>Membres :</i></p> <p>Yves OHLMANN, Rolph RIEDINGER, Béatrice TREIL, Marianne PETER, Denis PETER, Renaud TREIL, Michèle WESTPHAL-HEUSSNER, Julien SARLAT, Marc STURTZER, Anthony SPINDLER, Fabrice HERRMANN, Justine HEITZ, Cédric HEITZ</p>								
<p style="text-align: center;">Forêt et Environnement</p>	<p style="text-align: center;">Président : Pierre GROSS Président délégué : Béatrice TREIL Vice-Président délégué : Jean-Luc JOACHIM</p> <p><i>Membres :</i></p> <p>Vincent HIMBER, Philippe JUNGER, Marianne PETER, Renaud TREIL, Pierre WINTER, Noël HEILMANN, Michèle WESTPHAL-HEUSSNER, Jean-Claude EGLE, Jean-Claude MUHL, Charles WINTER, Yves HEITZ, Anthony SPINDLER, Charles SCHMITT, Denis PETER, Lionel MARRE.</p>								
<p style="text-align: center;">Intercommunale Parcours Ludisme et Equilibre Vital</p>	<p style="text-align: center;">Président : Pierre GROSS</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;"><i>Membres titulaires :</i></td> <td style="width: 50%;"><i>Membres suppléants :</i></td> </tr> <tr> <td>Béatrice TREIL</td> <td>Marianne PETER</td> </tr> <tr> <td>Jean-Luc JOACHIM</td> <td>Philippe JUNGER</td> </tr> <tr> <td>Pia JUNGER</td> <td>Renaud TREIL</td> </tr> </table>	<i>Membres titulaires :</i>	<i>Membres suppléants :</i>	Béatrice TREIL	Marianne PETER	Jean-Luc JOACHIM	Philippe JUNGER	Pia JUNGER	Renaud TREIL
<i>Membres titulaires :</i>	<i>Membres suppléants :</i>								
Béatrice TREIL	Marianne PETER								
Jean-Luc JOACHIM	Philippe JUNGER								
Pia JUNGER	Renaud TREIL								
<p style="text-align: center;">Information</p>	<p style="text-align: center;">Président : Pierre GROSS Président délégué : Michèle HEUSSNER-WESTPHAL</p> <p><i>Membres :</i></p> <p>Béatrice TREIL, Renaud TREIL, Dominique MOCHEL, Jérémy OHLMANN, Damien VERRIER, Arny EYERMANN, Olivia DOSSMANN, Christophe HERRMANN, Prazères MACHADO</p>								
<p style="text-align: center;">Aménagement du village</p>	<p style="text-align: center;">Président : Pierre GROSS Président délégué : Béatrice TREIL</p> <p><i>Membres :</i></p> <p>Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Renaud TREIL, Michel URBAN, Didier CHABOD, Arny EYERMANN, Corinne ROEHLLY, Eddy HEUSSNER, Laurence ANCKENMANN, Catherine ANIA-EBEL, Michèle HEILMANN.</p>								

Consultatives de chasse	<u>Membres :</u> Pierre GROSS, Jean-Luc JOACHIM, Michel URBAN
Scolaire	Président : Pierre GROSS Présidente déléguée : HEUSSNER-WESTPHAL Michèle <u>Membres :</u> Pia JUNGER, Pascale MEYER, Michel URBAN, Philippe JUNGER, Nathalie BOUTINAUD, Joëlle CACHERA, Marie-France DUFILS, Alain ROSET, Sylvia EYERMANN, Fanny FUCHS, Stéphanie KEMPF, Christine LEGER, Agnès LIMBACH, Marc MAUDUIT, Claire MONTERASTELLI, Nina MOSSER, Christelle POUVREAU - Mme la Présidente de la <i>PEEP</i> , - Mme la Présidente de " <i>Vivre de l'Ecole</i> ".
Service de Proximité et Aide à la Personne	Président : Pierre GROSS Présidente déléguée : Marianne PETER <u>Membres :</u> Dominique MOCHEL, Martine SCHWACH, Pascale MEYER, Vanessa KLEIN-MARQUES, Jean-Luc JOACHIM, Prazères MACHADO.
Sportive et Culturelle	Président : Pierre GROSS Président délégué : Yves OHLMANN <u>Membres :</u> Frédéric JUNG, Jean-Luc JOACHIM, Béatrice TREIL, Fabrice HERRMANN, Rolph RIEDINGER, Julien SARLAT, André LAMBLIN, Philippe JUNGER, Barbara NEUNREUTHER, Jérémy GALVANI.
Correspondant de Défense	Jean-Luc JOACHIM
Impôts directs	Président : Pierre GROSS <u>Membres titulaires :</u> Michel URBAN Alain ROSET Anita SPINDLER Jean-Marc JUNGER Sylvie ZINCK Martine HAMM Patrick KIEFFER Patrick LUTZ Didier HENCHES <u>Membres suppléants :</u> Georges HAMM Ralph DZIUBA Charles LACHEREZ Jean-Marie VOIGT Patrick LAGEL Christian GANGLOFF
Conseillers de la Communauté de Communes	Pierre GROSS, Béatrice TREIL, Marianne PETER, Michel URBAN

ADOpte A L'UNANIMITE

Divers

Calendrier Manifestations

28/02/2016	Carnaval des Enfants
29/03/2016	Réunion DD Marche Commission Sportive
05/03/2016	Concert du 180 ^{ème} Anniversaire de la Musique Paysanne
07/03/2016	Réunion avec l'ensemble des Conseillers Municipaux de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
13/03/2016	Loto Bingo → Foot
18/03/2016	Conseil Municipal vote du Budget

- **prochain conseil municipal fixé au vendredi, 18 mars 2016 à 18 h 30**

consacré essentiellement aux finances communales suivi d'un moment convivial.

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 26 février 2016
Le Maire